

## **REGLEMENT DU JEU** **« CODE DE L'ESPACE »**

Le Jeu est organisé par le Société CDISCOUNT, Société Anonyme au capital de 6. 403.294,38 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126 Quai de Bacalan - 33000 Bordeaux, ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** »,

**LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.**

**POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.**

*Ce règlement comporte 18 articles.*

### **ARTICLE 1.     PRESENTATION DU JEU**

La Société Organisatrice organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Code de l'espace » (ci-après le « **Jeu** ») accessible depuis le site internet de la Société Organisatrice accessible sur PC, tablette et smartphone via l'url [www.cdiscout.com](http://www.cdiscout.com) ainsi que via les applications Android et IOS associées (ci-après ensemble le « **Site** »).

### **ARTICLE 2.     PERIODE DE VALIDITE DU JEU**

Le Jeu est organisé du 9 octobre 2018 à 8h00 au 21 octobre 2018 à 23h59, date et heure française de connexion faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### **ARTICLE 3.     PRINCIPE DU JEU**

Le Jeu consiste à résoudre quatre (4) énigmes (ci-après la (les) « **Enigme(s)** ») les unes après les autres chacune permettant de découvrir un code (ci-après le(s) « **Code(s)** »).

Après avoir découvert les quatre (4) Codes, les participants devront découvrir un code final figurant sur une page cachée sur le Site (ci-après le « **Code Final** ») et permettant de tenter de remporter l'une des dotations décrites à l'**Article 7**.

Les Enigmes seront révélées sur la page dédiée du Site accessible à l'adresse suivante :

**Sur PC**

[www.cdiscount.com/corner/temps-forts/anniversaire-cdiscount/jeu-code-de-l-espace/v-141520702-141520702.html](http://www.cdiscount.com/corner/temps-forts/anniversaire-cdiscount/jeu-code-de-l-espace/v-141520702-141520702.html)

## Sur mobile

<https://cdn.jeucdiscount.fr/chainedquizz/?campaign=63004591&device=mobile&source=mobile>

(ci-après ensemble la « **Page Jeu** »), ainsi que sur la page Facebook et via le compte Twitter de Cdiscount.

## **ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse électronique valide.

Un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses électroniques différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant au Jeu.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. En effet, une seule et unique adresse électronique est acceptée par participant (même nom, même prénom, même adresse postale).

S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Ne peuvent participer :

- les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elle contrôle et/ou qui la contrôlent,
- toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu,
- les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

## **ARTICLE 5. MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

### **5.1 Accès au Jeu**

Le Jeu est uniquement accessible, pendant la période visée à l'Article 2 ci-avant, via [la Page Jeu](#).

La participation au Jeu nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide. Toute inscription par téléphone, télécopie, e-mail ou voie postale ne pourra être prise en compte.

L'accès au Jeu est conditionné au fait que le participant soit titulaire d'un compte client Cdiscount.

Aussi, dans le cas où l'internaute n'aurait pas de compte client Cdiscount, il devra préalablement en créer un afin de pouvoir accéder au Jeu.

Il ne sera admis qu'une seule et unique adresse électronique par participant (même nom, même prénom, même adresse postale) dans le cadre du Jeu. Il est formellement interdit au participant de participer au Jeu en utilisant différentes adresses électroniques et/ou une adresse électronique d'un tiers.

S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu et considéré comme nul.

## 5.2 Inscription au Jeu

Afin de participer au jeu, le participant doit tout d'abord s'inscrire :

- en saisissant sur la Page Jeu : l'adresse email et le mot de passe associés à son compte client Cdiscount dans la zone prévue à cet effet ;
- en saisissant sur la Page Jeu : son prénom, son nom et son adresse email valable dans la zone prévue à cet effet.

Si le participant ne renseigne pas les informations requises, saisit des informations incomplètes ou erronées, ou si la transmission par Facebook de ces informations est incomplète ou erronée, le participant ne sera pas valablement inscrit au Jeu et ne pourra pas bénéficier de quelque dotation que ce soit.

Il ne sera admis qu'une seule et unique adresse électronique par participant (même nom, même prénom, même adresse postale) dans le cadre du Jeu. Il est formellement interdit au participant de participer au Jeu en utilisant différentes adresses électroniques et/ou les adresses électroniques de tiers.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique, toute inscription par télécopie, email ou voie postale ne pourra être prise en compte.

Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu et considéré comme nul.

Toute inscription avec des informations remplies ou transmises de manière incomplète ou incompréhensible ne pourra être prise en considération.

Toute participation/inscription hors période du Jeu ne sera pas prise en compte.

## 5.3 Modalités du Jeu

Une fois inscrit, le participant pourra tenter de remporter l'une des dotations décrites à l'**Article 7**, en découvrant le Code Final selon les modalités suivantes :

Afin de découvrir le Code Final, le participant devra préalablement résoudre quatre Enigmes permettant chacune de découvrir un Code.

Les quatre Enigmes permettant de découvrir les quatre Codes seront révélées sur la page dédiée du Site accessible sur la Page Jeu ainsi que sur la page Facebook et via le compte Twitter de Cdiscount.

Les Enigmes seront révélées selon le calendrier suivant (ci-après le « **Calendrier** ») :

Jour n°1 (9 octobre 2018 à 6h00) : Enigme n°1  
Jour n°2 (10 octobre 2018 à 6h00) : Enigme n°2  
Jour n°3 (11 octobre 2018 à 6h00) : Enigme n°3  
Jour n°4 (12 octobre 2018 à 6h00) : Enigme n°4


Chaque Enigme permet de découvrir un Code.


*Ex : L'Enigme n°1 permet de découvrir le Code n°1 ; l'Enigme n°2 permet de découvrir le Code n°2, etc.*

Le Code découvert grâce à chaque Enigme devra être inscrit par le participant sur la Page Jeu dans la case correspondant à l'Enigme résolue.

*Ex : Le Code n°1 devra être inscrit dans la case correspondant à l'Enigme n°1 ; le Code n°2 devra être inscrit dans la case correspondant à l'Enigme n°2 ; etc.*

Après avoir inscrit le Code dans la case correspondant à l'Enigme résolue, le participant devra confirmer sa proposition en cliquant sur la case « Ok ».

Si le Code proposé est le bon, le participant en est informé par le signe :  et il pourra passer à l'Enigme suivante si celle-ci a déjà été révélée, conformément au Calendrier.

Si le Code proposé n'est pas le bon, le participant en est informé par le signe :  et il pourra alors faire une nouvelle proposition de Code.

Le participant dispose de trois (3) essais par heure pour un même Code. Si le participant a validé trois (3) propositions erronées pour un même Code au cours d'une même heure, il devra attendre l'heure suivante pour retenter sa chance pour ce même Code.


Les cases à remplir pour chaque Code se débloquent les unes après les autres. Afin de pouvoir proposer le Code suivant, le participant devra avoir trouvé le bon Code précédent.

*Ex : le participant ne pourra faire une proposition pour le Code n°2 dans la case correspondant à l'Enigme n°2 qu'une fois qu'il aura trouvé et validé le bon Code n°1.*

Lors de la validation du bon Code n°4, un indice relatif à la page cachée du Site sera révélé au participant et une dernière case à remplir se déblocquera dans laquelle le participant pourra inscrire le Code Final qu'il trouvera sur la page cachée.

Après avoir inscrit le Code Final dans la case correspondante, le participant devra confirmer sa proposition en cliquant sur la case « Ok ».

Si le Code Final proposé est le bon, le participant en est informé par le signe : .

Si le Code Final proposé n'est pas le bon, le participant en est informé par le signe :  et il pourra alors faire une nouvelle proposition de Code.

Le participant dispose de trois (3) essais par heure pour le Code Final. Si le participant a validé trois (3) propositions de Code Final erronées au cours d'une même heure, il devra attendre l'heure suivante pour retenter sa chance pour le Code Final.

Le premier participant à valider le bon Code Final gagnera la Dotation 1 telle que définie à l'**Article 7**. Il en sera informé par message qui s'affichera sur son écran au moment de la validation du bon Code Final.

Les autres participants qui valideront le bon Code Final au cours de la période de validité du Jeu telle que définie à l'Article 2, mais après l'attribution de la Dotation 1, seront inscrits automatiquement au tirage au sort leur permettant de tenter de gagner la Dotation 2 telle que définie à l'**Article 7**.

Ils en seront informés par message qui s'affichera sur leur écran au moment de la validation du bon Code Final.

## **ARTICLE 6. DESIGNATION DU GAGNANT**

### **6.1 Dotation 1**

Le premier participant qui validera les quatre Codes ainsi que le Code Final sera déclaré gagnant par la Société Organisatrice.

Il remportera la Dotation 1 telle que définie à l'**Article 7**.

Une fenêtre pop-in informera le gagnant immédiatement de son gain et il recevra également une confirmation par email.

### **6.2 Dotation 2**

Un tirage au sort sera effectué afin de désigner les dix (10) gagnants d'un (1) bon d'achat de la Dotation 2 telle que définie à l'**Article 7** parmi l'ensemble des participants ayant validé les quatre Codes ainsi que le Code Final.

Il est précisé que le gagnant de la Dotation 1 ne sera pas inscrit au tirage au sort permettant de remporter la Dotation 2.

Le tirage au sort aura lieu le 22 octobre 2018.

Les dix (10) gagnants de la Dotation 2 seront informés de leur gain par email.

## **ARTICLE 7. DOTATIONS**

### **7.1 Dotation 1**

La Dotation 1 du Jeu (ci-après la « **Dotation 1** ») est la suivante : un vol en apesanteur Air Zero G d'une valeur totale de six mille euros toutes taxes comprises (6.000 € TTC), correspondant au prix public affiché sur le site [www.airzerog.com](http://www.airzerog.com).

Le vol en apesanteur est réalisé au départ de l'aéroport de Bordeaux Mérignac.

Les dates qui seront proposées au gagnant de la Dotation 1 pour réaliser son vol en apesanteur sont les suivantes : 1<sup>er</sup> mars, 2 mars ou 30 août 2019 au choix du gagnant.

Le vol en apesanteur est soumis aux Conditions Générales de Vol Air Zero G disponibles à l'adresse suivante : [http://www.airzerog.com/images/upload/cg\\_de\\_vol\\_air\\_zero\\_g\\_sep2014.pdf](http://www.airzerog.com/images/upload/cg_de_vol_air_zero_g_sep2014.pdf) (ci-après les « **Conditions Générales de vol de Vol Air Zero G** »).

La Société Organisatrice ne prend pas à sa charge les frais liés à l'hébergement du gagnant et/ou aux déplacements (trains, avions, transports en commun, frais d'essence...) permettant au gagnant de se rendre à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac afin de bénéficier de sa Dotation 1.

### **7.2 Dotation 2**

La Dotation 2 du Jeu (ci-après la « **Dotation 2** ») est composée de dix bons d'achat à valoir sur le Site d'une valeur unitaire de cent euros (100€), soit une valeur totale de mille euros (1.000€).

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant validé les quatre Codes ainsi que le Code Final et chacun de ces dix (10) gagnants remportera un (1) bon d'achat d'une valeur de cent euros (100€).

**Les conditions d'utilisation des bons de réduction immédiate sont précisées à l'article 9.2 ci-après.**

Toute commande passée sur le Site est soumise au respect des conditions générales de vente de Cdiscount.

## **ARTICLE 8. REMISE DE LA DOTATION 1**

Le gagnant de la Dotation 1 sera informé de son gain au moment de la validation du Code Final par message qui s'affichera sur son écran au moment de la validation du bon Code Final.

Le gagnant de la Dotation 1 sera également informé de son gain par la Société Organisatrice par email sur la base des coordonnées communiquées par ses soins lors de son inscription au Jeu.

Si le gagnant de la Dotation 1 ne peut réaliser son vol en apesanteur pour des raisons médicales, d'indisponibilité aux dates proposées, ou pour toute autre raison, notamment en cas de non-conformité aux Conditions Générales de vol de Vol Air Zero G, il lui est permis d'en faire bénéficier un tiers de son choix.

Le tiers désigné par le gagnant devra réaliser le vol en apesanteur à l'une des dates proposées ci-dessus et se conformer aux Conditions Générales de vol de Vol Air Zero G.

Le gagnant devra en informer la Société Organisatrice au plus tard soixante (60) jours avant la date prévue pour le vol en apesanteur en adressant un email à l'adresse indiquée lors de la confirmation de la dotation.

Si le gagnant de la Dotation 1, ou un tiers, désigné par lui ne réalise pas son vol en apesanteur aux dates proposées, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation et ne pourra en aucun cas demander un dédommagement quelconque à ce titre.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir lors de l'utilisation de la dotation.

Le gagnant renonce à réclamer à la Société Organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et /ou l'utilisation de la dotation.

Le gagnant pourra décider de ne pas recevoir toute ou partie de la dotation.

## **ARTICLE 9. REMISE DE LA DOTATION 2**

### **9.1 Information et envoi du bon de réduction immédiate**

Les gagnants seront personnellement informés de leurs gains par la Société Organisatrice par email sur la base des coordonnées communiquées lors de leur inscription.

Les bons d'achat attribués dans le cadre de la Dotation 2 seront envoyés par e-mail aux gagnants par la Société Organisatrice dans un délai maximum de 10 jours suivant le tirage au sort.

Les bons d'achat attribués dans le cadre de la Dotation 2 étant nominatifs, les gagnants ne peuvent donc pas demander qu'ils soient attribués à une autre personne.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir lors de l'utilisation de la dotation.

Les gagnants renoncent à réclamer à la Société Organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et /ou l'utilisation de la dotation.

### **9.2 Conditions et durée de validité des bon d'achats attribués au titre de la Dotation 2**

Les bons d'achat attribués dans le cadre de la Dotation 2 seront valables jusqu'au 17 octobre 2019 à 23h59 inclus.

Les bons d'achat sont valables et utilisables sur le Site, produits de la Marketplace inclus, hors : **frais de port, livres, abonnements, Cdiscount à volonté, offres Cdiscount Voyage, CMobile, Cdiscount Energie, Cdiscount Pro, Cdiscount Billetterie et Banque Casino.**

**Les bons d'achat ne sont pas cumulables avec toute autre opération de réduction immédiate.**

Ces bons d'achat sont non remboursables et non compensables, non cessibles, non convertibles en numéraire en tout ou partie.

Ces bons d'achat ne sont utilisables qu'en une seule fois et sont automatiquement enregistrés au nom, prénom et email du gagnant saisis lors de la participation.

## **ARTICLE 10. NON DELIVRANCE DE LA DOTATION**

Dans les cas où un participant ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait sa dotation ou ne la réclamerait pas, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation.

Il en sera de même dans le cas où la dotation ne pourrait être distribuée par suite :

- D'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées du participant lors de son inscription au Jeu,
- D'une modification des coordonnées du participant entre le moment de son inscription et le moment où il est déclaré gagnant,
- En cas de défaillance du fournisseur d'accès et/ou du réseau internet,
- Ou pour tout autre cas, imputable ou non, au participant.

La dotation ne pourra donc en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant initial ayant fourni des coordonnées erronées pour la remise de sa dotation.

## **ARTICLE 11. RECLAMATIONS**

Toute réclamation concernant le Jeu doit être faite à l'adresse suivante :

Cdiscount.com / SGPN  
« 20 ANS – LE GAME DE L'ESPACE »  
BP 90200  
93472 Neuilly sur Marne

Le traitement d'un dossier de réclamation nécessite de joindre obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- Le prénom, le nom et l'adresse email saisis par le participant lors de sa participation au Jeu,
- La date et l'heure approximative de participation au Jeu,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité du participant.

La date limite de réclamation est fixée au **15 Novembre 2018**.

Toute réclamation effectuée postérieurement à cette date ne pourra pas être éligible à l'ouverture d'un dossier de traitement.

## **ARTICLE 12. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION AU JEU**

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont pas par nature éligibles au remboursement.



Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du Jeu.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse postale et électronique) pour toute la durée du Jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du Jeu mentionnée ci-dessous. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion au Jeu.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, la prise de connaissance et l'impression du règlement, et la participation au Jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du Jeu :

Cdiscount.com / SGPN  
« 20 ANS – LE CODE DE L'ESPACE »  
BP 90200  
93472 Neuilly sur Marne

En joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- La photocopie d'un justificatif d'identité du participant ;
- Un justificatif de domicile en France du participant ;
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique du participant faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication nécessaires à la participation au Jeu ;
- Un RIB ou RIP du participant.
- 

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

## **ARTICLE 13. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

### **13.1 Collecte et utilisation des données à caractère personnel**

La Société Organisatrice est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les informations communiquées dans le cadre de la participation au Jeu sont à destination de la Société Organisatrice et sont utilisées pour les besoins, l'organisation et la gestion du Jeu et notamment pour la remise des dotations. Elles pourront être conservées à l'issue du Jeu à toute fin de preuve en cas de contestation ou de soupçon de fraudes.

Les données à caractère personnel des participants pourront être transmises à des prestataires/partenaires de la Société Organisatrice aux fins d'organisation et de gestion du Jeu, étant précisé que certains de ces prestataires/partenaires peuvent se trouver hors de l'Union Européenne. La Société Organisatrice assure à cet égard avoir pris les mesures nécessaires pour encadrer juridiquement ce transfert de données, notamment en accomplissant les formalités adéquates auprès de la CNIL.

Les Bonus commerciaux étant attribués sur des critères commerciaux, c'est sur la base du consentement du participant, qu'aux fins de l'attribution d'un Bonus commercial, une sélection est réalisée par la Société Organisatrice et/ou ses prestataires/partenaires, à partir des données collectées auprès du participant, des données de sa navigation sur le Site de la Société Organisatrice et de ses éventuelles données client.

Les critères commerciaux permettant d'attribuer les Bonus commerciaux sont, par exemple :

- les habitudes de consommation du participant sur le site internet de la Société Organisatrice accessible sur PC, tablette et smartphone via l'url [www.cdiscount.com](http://www.cdiscount.com) ainsi que via les applications Android et IOS associées,
- la navigation sur le site internet de la Société Organisatrice accessible sur PC, tablette et smartphone via l'url [www.cdiscount.com](http://www.cdiscount.com) ainsi que via les Applications.

Ces critères étant mentionnés à titre d'exemple sans qu'ils ne puissent être considérés comme étant exhaustifs.

La politique de gestion des cookies et autres traceurs par la Société Organisatrice est accessible sur son site internet.

Lorsqu'à l'occasion de sa participation au Jeu, le participant aura accepté de recevoir de la prospection commerciale par la Société Organisatrice et/ou ses partenaires/prestataires, ces derniers pourront utiliser ses données aux fins d'envois d'information et offres promotionnelles par email.

### **13.2 Droit d'opposition, de rectification ou de suppression des données à caractère personnel**

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités listées ci-avant.

Le participant dispose des droits d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes.

Le participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse [informatique-et-libertes@cdiscount.com](mailto:informatique-et-libertes@cdiscount.com) ou courrier postal adressé à : Cdiscount.com / SGPN - Service Clients désabonnements - BP 90200 - 93472 Neuilly Sur Marne, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Le participant peut également soumettre une réclamation auprès de l'autorité de protection dont il dépend.

Si le participant est concerné, il peut s'opposer à tout moment à recevoir de la prospection commerciale de Cdiscount. Ainsi, si le participant est concerné par la prospection par email, le participant peut se désabonner à tout moment des newsletters (i) en cliquant sur les liens hypertextes « Gérer mes abonnements » ou « Me désabonner » présents dans chaque newsletter adressée par le

Société organisatrice ou (ii) en se rendant directement sur son compte client Cdiscount en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

Chaque participant peut demander le remboursement du timbre utilisé pour l'exercice des droits mentionnés ci-dessus. Il suffit de le préciser lors de l'envoi de votre courrier. Le remboursement se fera sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe.

Pour plus d'informations : <https://www.cdiscount.com/vie-privee-et-cookies.html>

## **ARTICLE 14. LIMITE DE RESPONSABILITE**

### **14.1 Sur le réseau Internet**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet et, notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à connexion et/ou d'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou de la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage ; des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les dits réseaux, etc. pour lesquelles la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable :

- En cas de défaut, de perte, de retard ou d'erreur de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté ;
- De l'envoi de messages et/ou de données et à une adresse électronique fautive, erronée ou incomplète ;
- Si les données relatives à la participation au Jeu ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter ;
- En cas d'impossibilité pour un participant d'accéder au Jeu et/ou d'y participer ;
- Si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du participant devait être interrompue ou si sa participation au Jeu n'a pas été prise en compte ;
- De la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du Jeu, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du terminal (smartphone, tablette, etc.) et/ou d'incident lié à l'utilisation du terminal lors de la participation au Jeu. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux participants, à leurs terminaux, à leurs équipements informatiques et téléphoniques et aux données qui y sont stockées ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La participation au Jeu se fait sous la seule, unique et entière responsabilité du participant.

## **14.2 Sur l'acheminement des dotations**

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants/bénéficiaires, s'effectue à leurs risques et périls. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires selon les modalités prévues à l'article 11 du règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement, en cas d'envoi de la dotation à une adresse électronique inexacte du fait de la négligence du participant.

## **14.3 Dispositions spéciales**

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, sans préavis ni information préalable des participants, d'annuler le Jeu, de l'écourter, de le prolonger, de le reporter ou d'en modifier les conditions pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de survenance d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, de dysfonctionnement imputable entre autres à un virus informatique, une défaillance technique, un bogue, une intervention ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, de fraude ou de tentative de fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au Jeu ou en cas d'évènement indépendant de la volonté de la Société Organisatrice de nature à affecter ou à compromettre la bonne gestion, la sécurité, l'équité, la procédure de participation au Jeu et/ou la procédure de détermination des gagnants/bénéficiaires, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du Jeu et la non fourniture de la dotation éventuellement gagnée/attribuée sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tous les auteurs de ces fraudes.

De manière générale, aucune indemnité ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera due au(x) participant(s) en cas d'annulation du Jeu et/ou de modifications des conditions de participation au Jeu et/ou de désignation des gagnants/bénéficiaires du Jeu.

## **ARTICLE 15. DISPONIBILITE DU REGLEMENT**

Le règlement est disponible dans l'Opération intitulé « 20ANS – LE GAME DE L'ESPACE » disponible uniquement sur le Site. Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif Ecopli "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par participant (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du Jeu.

## **ARTICLE 16. MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le Site.

## **ARTICLE 17. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou l'Application sur lesquels elle est proposée sont strictement interdites. Les marques dénominatives, semi-figurative et figurative de la Société Organisatrice ainsi que toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits protégés couverts par des dépôts en France et/ou à l'étranger par la Société Organisatrice et/ou leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

## **ARTICLE 18. LITIGES**

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différend né à l'occasion du Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

\*\*\*